

CURRICULUM VITAE SPORTIF

(à détailler le plus possible : Résultats, Sélections, Participations à des compétitions, Classement, etc...)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES COMPÉTITIONS ET DES STAGES
(à détailler le plus possible –Tampon du club et signature du président obligatoires)

ORGANISATION ET PLANIFICATION DES ENTRAÎNEMENTS

	Horaire(s) du/des entrainement(s)	Lieu(x) du/des entrainement(s)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations énoncées ci-dessus

Fait à, Le

Signature de l'étudiant(e)

Date limite de dépôt des dossiers :

La demande, accompagnée des pièces justificatives, est à transmettre à la **DEVU – Service des Enseignements et de la Scolarité** **avant le 30 septembre** pour l'année universitaire ou **avant le 31 janvier** pour le 2nd semestre

CONTRAT de SCOLARITE Année Universitaire 20__/20__

Convention pour l'accueil des « Sportifs de Haut-Niveau Universitaires »

- Entre l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA),
- L'étudiant (Prénom et Nom)
- Et (désignation du club).....
.....

ARTICLE 1 : La présente convention a pour but de permettre aux « sportifs de haut niveau universitaires » de l'URCA de bénéficier de conditions favorables pour concilier études universitaires et recherche de performances sportives.

ARTICLE 2 : L'étudiant signataire de ce contrat se voit attribuer le statut de « sportifs de haut niveau universitaires » de l'URCA
Cadre réservé à la commission

ARTICLE 3 : L'Université s'engage à :

- Assurer un suivi personnalisé, par un double tutorat, administratif et pédagogique (**Statuts A et B**).
- Dispenser l'assiduité aux TD et proposer des reports de cours, dans la mesure du possible (**Statuts A et B**).
- Aménager et décaler si besoin le passage des examens en cas de compétition (sur justificatif) (**Statuts A, B et C**).

ARTICLE 4 : L'étudiant s'engage à :

- Communiquer le plus tôt possible à son tuteur administratif ses contraintes d'entraînement et de compétition si celles-ci doivent donner lieu à un aménagement.
- Participer à toutes les compétitions universitaires correspondant à son niveau de pratique (**licence obligatoire à prendre auprès de l'ASURCA**).

Fait à Reims, le

Signature de l'étudiant

Signature du Président du Club

ou du Responsable Sportif

(Nom et cachet du club)

Le Président de l'Université

Avis de la commission

Pour le statut de « Sportif de Haut Niveau Universitaire »

Guillaume GELLÉ